

360T19
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue du Chevron d'Or
47300 PUJOLS
980 675 722 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN
DATE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 20 décembre,
A 14 heures,

La Société 360 TRANSACTIONS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 1 rue du Chevron d'Or, 47300 PUJOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 977 711 597 RCS AGEN, Représentée par son Président, Monsieur François AUDUBERT, Associé Unique de la société 360T19,

Monsieur François AUDUBERT intervient également en sa qualité de Président non associé de la Société 360T19,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions suivantes relatives :

- *Agrément de cessions d'actions,*
- *Nomination d'un Directeur Général,*
- *Changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer :

- la cession par la Société 360 TRANSACTIONS à la Société SYNANTIS, Société par actions simplifiée, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé 13 Avenue de Paris – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 882 497 670, de 20 actions sur les 100 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 200 euros, soit 10 euros par action (valeur nominale),
- la cession par la Société 360 TRANSACTIONS à la Société AGENCE REPARAT, Société par actions simplifiée, au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 57 Avenue Poincaré – 19130 OBJAT, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 429 952 781, de 20 actions sur les 100 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 200 euros, soit 10 euros par action (valeur nominale).

L'Associée unique charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du Président, nomme en qualité de Directeur Général :

La société AGENCE REPARAT,
Société par actions simplifiée,
Au capital de 150 000,00 euros,
Dont le siège social est 57 Avenue Poincaré – 19130 OBJAT,
Immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 429 952 781,
Représentée par Monsieur François AUBRUN, en qualité de Président,

Conformément aux statuts, la SAS AGENCE REPARAT, représentée par Monsieur François AUBRUN, aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "360T19+87+46", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : 360T19+87+46."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et/ou à la SELAS JURI-LAWYERS CONSULTANTS, Société d'Avocats, sis 52 rue du Docteur Courret – 47200 MARMANDE, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

La société 360 TRANSACTIONS
Représentée par
M. François AUDUBERT

 François Audubert

La société AGENCE REPARAT

Représentée par
M. François AUBRUN
« Bon pour acceptation des
fonctions de directeur général »

 François AUBRUN